



Sécurité suite braquage et heures supplémentaires

Par **saco**, le **29/12/2011** à **00:18**

Bonsoir,

Je suis Opératrice de station service il y a 3 semaines j'ai été victime d'un braquage à main armé. Mes patrons le lendemain nous ont assuré qu'ils allaient améliorer la sécurité, mise en place d'un sas, un vigile... (sachant que niveau sécurité on est niveau 0). Aujourd'hui il n'en parle même plus. Bien sur il ne se sont jamais inquiéter de savoir comment j'allais, sauf 2 jours avant leur congés, car si je ne reprenais pas le travail il n'auraient pas pu partir en vacances. La seule chose qui a changer c'est de devoir décaisser à chaque 50€ atteint !!! L'argent compte plus que tout... J'aimerais savoir s'il y a un moyen pour faire pression et leur faire prendre des mesures de sécurité pour les employés.

Ma 2ème question porte sur la rémunération des heures supplémentaires, un patron peut il payer les heures supplémentaires sur 2 mois (sans accord des employées car nous sommes 2 dans ce cas)? Merci pour vos réponses...

Par **P.M.**, le **29/12/2011** à **01:16**

Bonjour,

Je vous conseillerais s'il y a des représentants du Personnel dans l'entreprise de vous en rapprocher ou même du Médecin du Travail...

Pour les heures supplémentaires, normalement, elle doivent être comptabilisée pour le mois pendant lequel elles ont été effectuée et payées dès que possible...